



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/302
9 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 63 c) de l'ordre du
jour provisoire*

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET : NON-PROLIFÉRATION DES
ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE ET DE LEURS VECTEURS SOUS
TOUS SES ASPECTS

Lettre datée du 8 août 1994, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Au nom de l'Union européenne, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué que l'Union européenne (voir annexe) a publié le 29 juillet 1994 à l'occasion de l'adhésion du Kirghizistan au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 63 c) de l'ordre du jour provisoire.

(Signé) Detlev GRAF ZU RANTZAU

* A/49/150.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Communiqué de la présidence au nom de l'Union européenne sur
l'accession du Kirghizistan au Traité sur la non-prolifération
des armes nucléaires, publié le 29 juillet 1994

L'Union européenne se félicite du fait que le Kirghizistan a déposé le 5 juillet 1994 à Moscou son instrument d'accession au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État dénucléarisé. L'Union européenne souligne qu'il importe que des négociations soient rapidement engagées entre le Kirghizistan et l'Agence internationale de l'énergie atomique sur un accord de garanties, afin de satisfaire pleinement aux exigences découlant de l'accession au Traité.

L'Union européenne saisit cette occasion pour souligner sa foi en une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité en tant qu'États dénucléarisés. La Suède, pays adhérent^a, s'associe à ce communiqué.

Note

^a La Suède est actuellement en voie d'adhésion à l'Union européenne.
